

HÔTEL DE VILLE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009**  
**ARRIVÉE**  
**DELIBERATION N° 2009/12/316 B**

**OBJET : Participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Pierre de Brunoy - Année scolaire 2009/2010.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-1 et L 2321-2, aliéna 9,

VU le Code de l'Education,

VU le contrat d'association du 8 septembre 1969 passé entre l'Etat et l'école Saint Pierre de Brunoy,

VU la convention en date du 15 janvier 2003 entre la Commune et l'école Saint Pierre de Brunoy, relative à la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Pierre,

Ses Commissions Finances et Affaires Générales, Sociales et Scolaires consultées,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL),

APPROUVE les termes de l'avenant n° 7 à la convention du 15 janvier 2003, ci-annexé, fixant les modalités de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association avec l'Etat, de l'école Saint Pierre, sise 70 rue de Montgeron à 91800 Brunoy,

DIT que la participation communale au titre de l'année scolaire 2009/2010 est fixée à 480 € par élève, soit compte tenu d'un effectif de 167 élèves, un montant total de 80 160 €,

AUTORISE le Député-Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Commune, exercice 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
D. R. Commune, exercice  
BUREAU DE LÉGITIMITÉ

24 DEC. 2009

ARRIVÉE

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



*N.A.*  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 24-12-09  
et de la publication le 23-12-09



*N.A.*